



PRISONNIERS CHIFFRES-CLES 2018

On compte, au mois de février 2018, [6 119](#) prisonniers politiques palestiniens dont [61 femmes](#), [11](#) membres du Conseil législatif palestinien dans les prisons israéliennes, [550](#) prisonniers de Jérusalem-Est, [320](#) de Gaza et [70](#) Palestiniens d'Israël.

[526](#) prisonniers purgent des sentences de prison à vie, et [480](#) des sentences de plus de 20 ans de prison.

[1 500](#) prisonniers malades, dont [120](#) souffrant de maladies chroniques et [15](#) en soins permanents à la clinique de la prison de Ramleh, sont incarcérés dans les prisons israéliennes et sont victimes de négligence médicale selon le Club des Prisonniers Palestiniens.

Depuis 1967, [850 000 Palestiniens](#) ont été emprisonnés par les autorités israéliennes, [1 000 000](#) depuis 1948. Presque toutes les familles palestiniennes ont des membres qui ont subi des peines d'emprisonnement.

Détention administrative

La détention administrative est une procédure qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de [6 mois](#) maximum, renouvelable de manière indéfinie, sans inculpation ni procès.

[450 Palestiniens](#) sont en détention administrative, dont [6](#) parlementaires.

La détention administrative en [infographie](#).

Enfants prisonniers

Depuis 2000, au moins [8 000 enfants](#) palestiniens ont été détenus, interrogés et inculpés par la justice militaire israélienne, soit [500 à 700](#) par an.

[330](#) enfants (moins de 18 ans) sont, au mois de février 2018, dans les prisons militaires israéliennes. Ces chiffres ne reflètent cependant pas la situation globale des mineurs palestiniens et les persécutions récurrentes à leur encontre. Ils peuvent en effet être détenus et interrogés pendant quelques heures ou quelques jours, puis relâchés. De ce fait, de nombreuses arrestations ne sont pas documentées.

Les dernières statistiques sur la détention administrative de mineurs recensaient, en avril 2016, [13](#) mineurs détenus administratifs.

La plupart sont inculpés pour avoir lancé des pierres et [3 enfants sur 4](#) subissent des violences physiques lors de leur arrestation, transfert ou interrogatoire. [97%](#) n'ont pas accès à un avocat pendant leur interrogatoire. [99%](#) des enfants sont condamnés suite à un plaider-coupable contraint.

Une fois leur sentence prononcée, [60%](#) des enfants détenus sont transférés des territoires occupés vers les prisons israéliennes, en violation avec la Quatrième Convention de Genève.

Pour plus d'informations sur la détention des mineurs, lire notre [rapport « Enfances brisées » en libre accès](#).

Voir nos [vidéos-témoignages](#) d'enfants ex-détenus.

Voir nos [infographies](#) sur les enfants palestiniens détenus.

On compte [4 centres d'interrogatoire](#), [3 centres de détention](#) et [18 prisons](#) dans lesquels sont détenus les prisonniers palestiniens. A l'exception de la prison d'Ofer (Cisjordanie), toutes les prisons sont situées en Israël, en violation du droit international.

[2 cours militaires](#) israéliennes sont présentes en Cisjordanie, à Salem (au nord) et Ofer (près de Ramallah).

[99,74%](#) des Palestiniens inculpés par la justice militaire israélienne sont condamnés. La grande majorité de ces condamnations résulte du « plaider coupable » (l'accusé doit plaider coupable pour que la peine requise par le procureur soit réduite).

Un prisonnier peut être détenu pendant 90 jours sans voir un avocat, période qui peut être étendue une fois, soit [180 jours au total](#).

Les tortures en prison et pendant l'arrestation sont fréquentes (*voir notre [infographie](#)*). [210](#) prisonniers palestiniens ont été tués en détention (exécution, manque de soins ou torture).

Face aux nombreuses violations des droits des prisonniers impunies et à l'arbitraire de leur emprisonnement, [1 300](#) prisonniers palestiniens ont entamé une grève illimitée de la faim le 17 avril 2017 (à voir en [info-graphie](#)), une pratique courante dans les prisons israéliennes. Un tel mouvement était néanmoins inédit depuis 2013. Suite à un accord visant l'amélioration des conditions de vie des détenus, ceux-ci ont mis fin à leur grève au bout de [42](#) jours. En 2015 et 2016, Mohammed Allan et Mohammad Al-Qiq avaient passé respectivement [62](#) et [94](#) jours en refusant de se nourrir.

Sources :

ADDAMEER – Prisoner Support and Human Rights Association

B'Tselem

La Croix

Middle East Monitor

NAD-State of Palestine – Palestine Liberation Organization

DCI – Defense for Children International Palestine

[*Voir la page consacrée à la campagne « Palestine la case prison »*](#)

[*Voir notre dossier thématique et les outils sur les prisonniers palestiniens*](#)